



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(67^e année des services télégraphique et téléphonique, 29^e année du service des radiocommunications)

1935

Organisation et personnel.

Services télégraphique et téléphonique. — Les deux emplois de secrétaires-adjoints devenus vacants par suite de la démission de M. Secrétan (voir notre rapport de gestion pour 1930) et de la retraite de M. Patocchi (voir notre rapport de gestion pour 1934) ont été repourvus à partir du 1^{er} avril 1935. M. A. Auberson, traducteur, et M. P. Oulevey, chef de chancellerie, ont été nommés à ces postes.

L'état du personnel du service des radiocommunications a subi les modifications suivantes:

	Ancien grade	Nouveau grade
MM. H. Voutaz	commis de 1 ^{re} classe	secrétaire de chancellerie
W. Borys	aide de 2 ^e classe	aide de 1 ^{re} classe
M. Jeanneret	aide temporaire	aide de 1 ^{re} classe

Ces nominations ont pris effet le 1^{er} juin 1935.

Personnel occupé par les deux sections du Bureau. — Les mutations suivantes ont été enregistrées le 1^{er} juin 1935:

	Ancien grade	Nouveau grade
MM. B. Schütz	expéditionnaire	aide de 1 ^{re} classe
R. Chatelain	expéditionnaire	aide de 1 ^{re} classe
M ^{lle} E. Müllhaupt	aide temporaire	aide de 2 ^e classe

Le personnel permanent et temporaire du Bureau se composait, à fin 1935, des fonctionnaires et employés suivants:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux sections
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 comptable
1 secrétaire	1 secrétaire	2 aides de 1 ^{re} classe
2 secrétaires-adjoints	1 secrétaire-adjoint	1 aide de 2 ^e classe
1 secrétaire de chancellerie	1 chef de chancellerie	1 concierge
1 commis de 1 ^{re} classe	3 secrétaires de chancellerie	1 aide temporaire
1 commis de 2 ^e classe	1 commis de 1 ^{re} classe	
1 aide temporaire	5 aides de 1 ^{re} classe	
	3 aides temporaires	

Le tableau ci-après indique les pays qui font partie de l'Union et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre section, et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer la Convention et un ou plusieurs des Règlements y annexés. (Ce tableau tient compte d'une revision opérée le 30 novembre 1935, par le ministère d'Etat, à Madrid.)

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S = A =	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afghanistan	VI	—	A	3. X. 1935								
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S	30. V. 1935 ²⁸⁾	S	19. VI. 1935 ²⁷⁾	S	19. VI. 1935 ²⁷⁾	S	19. VI. 1935 ²⁷⁾	S	19. VI. 1935 ²⁷⁾
Albanie	V	VI ³⁰⁾	A	6. V. 1935	A	6. V. 1935						
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	S	15. VIII. 1934 ³⁾	S	15. VIII. 1934	S	15. VIII. 1934 ³⁾	S	15. VIII. 1934
République Argentine	I	I	S		S		S		S		S	
Fédération Austro-lyenne	I	I	S	20. III. 1934 ²⁸⁾	S	8. II. 1934 ³⁴⁾			S	8. II. 1934 ³⁴⁾	S	8. II. 1934 ³⁴⁾
Autriche	IV	VI	S	23. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933
Bolivie	²⁸⁾	²⁸⁾	S		S	26. II. 1934 ³⁾	S		S	26. II. 1934	S	26. II. 1934
Brésil	I	I	S		S		S		S		S	
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933
Canada	—	I	S	6. III. 1934					S	6. III. 1934		
Chili	IV	III	S		S		S		S		S	
Chine	I	I	S	5. VI. 1935 ²⁸⁾	S	5. VIII. 1935 ³⁾			S	5. VIII. 1935 ³⁾	S	5. VIII. 1935 ³⁾
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933
République de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	S	25. X. 1933 ³⁾	S	25. X. 1933	S	25. X. 1933 ³⁾	S	25. X. 1933
Colonies espagnoles	VI	VI ²⁸⁾	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ³⁾			A ²⁸⁾	27. VI. 1934 ³⁾	A ²⁸⁾	27. VI. 1934 ²⁸⁾
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français		¹⁵⁾	S						S		S	
Côte française des Somalis	VI				S							
Guyane française	VI				S							
Indochine française	IV				S							
Madagascar	V				S							
Nouvelle-Calédonie	VI				S							
Sénégal	V				S							
Colonies portugaises	¹¹⁾	¹⁵⁾	S		S		S		S		S	
Confédération suisse	IV	V	S	1. VIII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933 ³⁾	S	2. XII. 1933 ³⁾
Costa-Rica	VI	VI	S		S		S		S		S	
Cuba	—	III	S		S		S		S		S	
Curaçao et Surinam	¹²⁾	¹²⁾	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933
Cyrénaïque	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934	S	12. II. 1934 ³⁾	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934 ³⁾	S	12. II. 1934
Ville libre de Danzig ³⁾	VI	VI	S		S		S		S		S	
République Dominicaine	VI	V	S	6. XII. 1935	S	4. I. 1936 ³⁾	S		S	4. I. 1936 ³⁾	S	
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933
République de El Salvador	VI	VI	S		S		S		S		S	
Equateur	VI	V	S		S		S		S		S	

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ²⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Erythrée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ³⁾	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ³⁾	S	27. VI. 1934
Estonie	V	V	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ³⁾	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ³⁾	A	19. I. 1935
Etats-Unis d'Amérique	—	17)	S	13. VI. 1934 ³⁾					S	13. VI. 1934 ³⁾		
Empire d'Ethiopie ..	VI	VI	S	14. XI. 1934	S	14. XI. 1934 ³⁾			A	28. I. 1935		
Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ³⁾	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ³⁾	S	30. XII. 1933
France ³⁾	I	I	S		S		S		S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935	S	4. XI. 1935 ³⁾	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 ³⁾	S	4. XI. 1935
Terre-Neuve			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bahama			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Barbade			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Basutoland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Bechuanaland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bermudes			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Guyane britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Honduras britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat des îles britanniques de Salomon ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Ceylan	VI ¹³⁾	—	²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Chypre			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Îles et dépendances de Falkland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Fidji			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Gambie (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Gibraltar			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Colonie des îles Gilbert et Ellice			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Côte d'Or (colonie Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Hongkong			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Kenya (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾						
Îles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les îles Vierges) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ³⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Malte			²¹⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Maurice			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Rhodesia du Nord			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Nyasaland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Palestine			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
S. Hélène et Ascension			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Sarawak			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Seychelles			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Sierra-Leone (colonie et protectorat)			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Somaliland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Swaziland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Territoire de Tanganyika			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Tonga			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Transjordanie ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}						
Trinité et Tobago			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat de l'Uganda			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat de Zanzibar			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S = A =	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature ¹⁾ S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ²⁾ S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Grèce ³⁾	III	V	S		S		S		S		S	
Guatemala	VI ¹²⁾	VI ¹²⁾	S		S		S		S		S	
Haïti (République d')	V	V	A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935			A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935
République de Honduras	VI	VI	S		S		S		S		S	
Hongrie	IV	IV	S	10. VI. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935 ⁹⁾	S	10. V. 1935
Iles italiennes de l'Egée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Indes britanniques	I	I	S	30. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ⁹⁾	S	14. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ⁹⁾	S	14. IV. 1934
Indes néerlandaises	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ⁹⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ⁹⁾	S	16. XII. 1933
Iran (voir sous Perse)												
Iraq	VI	VI										
Etat libre d'Irlande	V	V	S	15. II. 1935	S	18. IV. 1935 ⁹⁾	S	18. IV. 1935	S	18. IV. 1935 ⁹⁾	S	18. IV. 1935
Islande	VI	VI	S	9. III. 1934	S	4. XI. 1935 ⁹⁾	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 ⁹⁾	S	4. XI. 1935
Italie	I	I	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	²¹⁾	²¹⁾	S	1. III. 1934	S	27. XII. 1933 ⁹⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ⁹⁾	S	27. XII. 1933
Lettonie	V	V	S		S		S		S		S	
Libéria	—	VI	S						S		S	
Lithuanie	V	V	S		S		S		S		S	
Luxembourg	VI	VI ¹⁰⁾	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934 ⁹⁾	S	9. VI. 1934				
Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾
Mexique	VI	IV ¹⁰⁾	S	20. X. 1935	S	27. XI. 1935 ⁹⁾	A	20. X. 1935	A	20. X. 1935 ⁹⁾	A	20. X. 1935
Nicaragua	—	VI	S						S			
Norvège	III	III	S		S		S		S		S	
Nouvelle-Zélande	IV	IV	S	5. III. 1934	S	9. VIII. 1934 ⁹⁾			S	9. VIII. 1934 ⁹⁾	S	9. VIII. 1934
République de Panama	VI	VI	S	29. III. 1935	S		S		S	27. IV. 1935	S	27. IV. 1935
Paraguay	VI	VI	A		A				A			
Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ⁹⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ⁹⁾	S	16. XII. 1933
Pérou	V	V	S		S		S		S		S	
Perse ²²⁾	VI	VI	S	20. VII. 1934	S	20. VII. 1934			A	7. I. 1935	A	7. I. 1935
Pologne	II	V	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ⁹⁾	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ⁹⁾	S	31. V. 1934
Portugal	V	III	S		S		S		S		S	
Rhodesia du Sud	VI ¹⁰⁾	VI ¹⁰⁾	A	23. VIII. 1935	A	23. VIII. 1935 ⁹⁾			A	23. VIII. 1935 ⁹⁾	A	23. VIII. 1935
Roumanie	III	V	S		S		S		S		S	
Siam	V	IV										
Somalie italienne	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Suède	III	III	S		S		S		S		S	
Syrie et Liban	¹⁴⁾	¹⁹⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ⁹⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ⁹⁾	S	22. I. 1934
S. Marin (République de)	—	VI										
Tchécoslovaquie	III	IV	S	5. I. 1934	S	18. XII. 1933 ⁹⁾	S	18. XII. 1933	S	18. XII. 1933 ⁹⁾	S	18. XII. 1933
Tripolitaine	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Tunisie	V	V	S		S		S		S		S	

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ²⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Turquie	III	III	S	1. XI. 1935	S	9. II. 1935 ³⁾	S	9. II. 1935	S	9. II. 1935 ³⁾	S	9. II. 1935
Union des Républiques Soviétiques Socialistes	I	I	S	15. VI. 1935	S	23. IV. 1935 ³⁾	S	23. IV. 1935	S	23. IV. 1935 ³⁾	S	23. IV. 1935
Uruguay	IV	IV	S		S		S		S		S	
Vénézuéla	V	IV	S	9. V. 1935	S	31. V. 1935 ³⁾	A	31. V. 1935	S	31. V. 1935 ³⁾	S	31. V. 1935
Yémen	VI	—										
Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934	S	7. XII. 1934 ³⁾	S	7. XII. 1934	S	7. XII. 1934 ³⁾	S	7. XII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ³⁾						

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement télégraphique, à l'exception de la Perse (actuellement dénommée Iran). — ²⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement général des radiocommunications. — ³⁾ Y compris le Protocole final. — ⁴⁾ S'applique aussi au Territoire de Ruanda-Urundi, uni administrativement à la colonie du Congo belge. — ⁵⁾ Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, les îles Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama. — ⁶⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer pour le Groenland les règles de l'article 81, § 1, d) (1) du Règlement télégraphique, concernant les délais fixés audit paragraphe. — ⁷⁾ Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat. — ⁸⁾ Bien que n'ayant pas encore ratifié la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1^{er} janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés. — ⁹⁾ Déclaration de l'Administration hongroise: « Les dispositions de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications se rapportant au service de radiodiffusion ne pourraient être agréées par la Hongrie que si l'on trouvait une solution transactionnelle, dans la question de la distribution des fréquences répondant aux exigences du service national hongrois. » — ¹⁰⁾ A partir du 1^{er} janvier 1936. — ¹¹⁾ Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI. — ¹²⁾ Provisoirement. — ¹³⁾ Curaçao: VI; Surinam: VI. — ¹⁴⁾ République libanaise: VI; Etat de Syrie: VI. — ¹⁵⁾ Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI. — ¹⁶⁾ Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI. — ¹⁷⁾ Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (îles): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III. — ¹⁸⁾ Bien que n'ayant pas signé le Règlement général des radiocommunications. Cette contribution a cessé le 31 décembre 1935. — ¹⁹⁾ Territoires syro-libanais: VI. — ²⁰⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention. — ²¹⁾ Japon I^{re} classe; Chosen IV^e classe; Karafuto VI^e classe; Îles des Mers du Sud sous mandat japonais VI^e classe; Taiwan VI^e classe; Territoire à bail du Kwantung VI^e classe. — ²²⁾ Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée. — ²³⁾ La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. — ²⁴⁾ L'approbation comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. — ²⁵⁾ Du 1^{er} janvier au 30 juin 1935: IV^e classe; du 1^{er} juillet au 31 décembre 1935: VI^e classe. — ²⁶⁾ Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran. — ²⁷⁾ L'approbation comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest. — ²⁸⁾ La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest. — ²⁹⁾ A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine déclare formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine. — ³⁰⁾ Jusqu'au 30 juin 1935 seulement.

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement adhéré
à la Convention internationale des télécommunications et à plusieurs des
Règlements y annexés.**

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée	Convention	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général	Règlement additionnel
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Com- munications, Ltd.)	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud- américains	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie générale de télé- graphie sans fil	6. III. 1934	6. III. 1934 ¹⁾			
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	6. III. 1934			
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Det Store Nordiske Tele- grafskabselskab	14. VIII. 1934	14. VIII. 1934		14. VIII. 1934	14. VIII. 1934
Deutsch-Atlantische Tele- graphengesellschaft	3. IX. 1934	3. IX. 1934			
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	30. IV. 1934			
Direct West India Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Telegraph Com- pany, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Extension, Austral- asia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Europe and Azores Tele- graph Company, Ltd. ..	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Indian Radio and Cable Communications Com- pany, Ltd.	26. IV. 1935	26. IV. 1935 ²⁾	26. IV. 1935		
Italcable compagnia italiana dei cavi telegrafici sotto- marini	27. I. 1934	27. I. 1934 ³⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Overseas Communications of South Africa, Ltd. ..	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935
Pacific Cable Board	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Società Italo Radio	27. I. 1934	27. I. 1934 ³⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934
Société Radio-Orient	6. III. 1934	6. III. 1934 ³⁾			
West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Western Telegraph Com- pany, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West India and Panama Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934

¹⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par l'Italie et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

²⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par la France et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

³⁾ Y compris le Protocole final.

La Companhia Portuguesa Radio Marconi a annoncé son adhésion à la Convention internationale des télécommunications et à tous les Règlements y annexés. Toutefois, la notification réglementaire par voie diplomatique n'a pas encore été portée à notre connaissance.

La Marconi's Wireless Telegraph Company Ltd a également annoncé son adhésion à la Convention et au Règlement télégraphique, mais cette adhésion ne nous a pas encore été confirmée officiellement.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir adhéré officiellement à la Convention internationale des télécommunications et au Règlement télégraphique y annexé, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer d'une manière générale aux dispositions contenues dans ces derniers actes:

All America Cables, Inc.
 Amazon Telegraph Company.
 Commercial Cable Company.
 Commercial Pacific Cable Company.
 Mexican Telegraph Company.
 Radio-Austria (Société anonyme).
 Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
 Transradio Española S. A.
 Transradio Internacional, Compañía radiotelegráfica Argentina S. A.
 Western Union Telegraph Company.

Au surplus le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Nous avons publié, ou transmis aux intéressés, les communications qui nous sont parvenues touchant le C. C. I. T.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par l'Office espagnol, les administrations et les exploitations privées qui ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. T. et qui se sont engagées à contribuer, par parts égales, aux frais communs de ses réunions, conformément à l'alinéa [845] du Règlement télégraphique international (Madrid, 1932), sont les suivantes, à la date de publication du présent rapport:

Administrations et exploitations privées	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement	
Allemagne	19 août	1935
Autriche	19 octobre	1935
Belgique	27 juillet	1935
Danemark	21 août	1935
Espagne	14 juin	1935
Finlande	7 novembre	1935
France	1 ^{er} juin	1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet	1935
Italie	19 juillet	1935
Luxembourg	1 ^{er} août	1935
Pays-Bas	7 août	1935
Pologne	3 juillet	1935
Portugal	18 novembre	1935
Suède	10 septembre	1935
Suisse	22 juillet	1935
Tchécoslovaquie	14 août	1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre	1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ¹⁾	10 août	1935 ¹⁾
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février	1934
Radio-Austria A. G.	19 octobre	1935 ²⁾

¹⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

²⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification n° 251).

En outre, l'Administration espagnole nous a informés que, à la date du 8 juillet 1935, elle a reçu de la Société des Nations la déclaration et l'engagement prévus à l'alinéa [845] du Règlement télégraphique. Le texte de la lettre y relative de la Société des Nations est reproduit ci-après:

« SOCIÉTÉ DES NATIONS

GENÈVE, le 4 juillet 1935.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux prescriptions du Règlement télégraphique de Madrid (art. 94, § 2), où il est stipulé que la déclaration d'adhésion au Comité consultatif international télégraphique doit être adressée à l'administration du pays où s'est tenue la dernière conférence administrative, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le secrétaire général de la Société des Nations a donné son assentiment à la représentation future de la Société au sein du C. C. I. T., selon les conditions prévues dans la décision prise par l'assemblée plénière du comité à la séance de clôture tenue le 2 juin 1934, à savoir:

Le délégué de la Société des Nations est admis au C. C. I. T. comme expert de l'organisme intéressé de la Société des Nations, lequel, comme institut international officiel, *exploite* une station radioélectrique lui appartenant, près de Genève, c'est-à-dire avec droit de délibération et avec obligation de contribuer aux frais, comme il est prévu pour les entreprises privées dans le Règlement télégraphique international de Madrid.

Veuillez agréer, . . .

Le directeur de la section
des communications et du transit:
(signature). »

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Le Bureau de l'Union était représenté à la réunion à Lucerne des 6^e et 7^e commissions de rapporteurs du C. C. I. F.

Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications des réunions des commissions et sous-commissions de l'organisme dont il s'agit.

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'appendice 14 au Règlement général des radiocommunications (Madrid, 1932), le Bureau de l'Union a procédé à la publication des documents complets de la 3^e réunion du C. C. I. R. Ces documents forment deux volumes de plus de 1770 pages et comprennent 800 figures. L'envoi de ces volumes aux administrations, aux compagnies et aux organismes internationaux intéressés a été effectué au cours du mois d'avril.

Se référant à l'avis n° 55 du C. C. I. R. ainsi qu'au § 3 de l'article 31 du Règlement général de Madrid, l'Office roumain a prié le Bureau de l'Union de demander aux administrations si elles acceptaient la proposition faite à Lisbonne de fixer la prochaine réunion du comité au printemps de 1937. 21 administrations ayant accepté cette proposition, l'Office roumain convoquera le C. C. I. R. à Bucarest pour l'époque susmentionnée.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés par l'Office espagnol, les administrations, les compagnies et les organismes internationaux qui, à la date de publication du présent rapport, ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. R. et qui se sont engagés à contribuer par parts égales aux frais communs de ses réunions, conformément au § 2 de l'article 31 du Règlement général des radiocommunications (Madrid, 1932), sont indiqués dans le tableau ci-après:

Administrations, compagnies et organismes internationaux	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement
Allemagne	19 août 1935
Autriche	19 octobre 1935
Belgique	27 juillet 1935
Etat de la Cité du Vatican	14 décembre 1935
Confédération suisse	22 juillet 1935
Danemark	26 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	3 juin 1935

Administrations, compagnies et organismes internationaux	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	23 juillet 1935
Indes néerlandaises	23 septembre 1935
Italie	19 juillet 1935
Norvège	16 septembre 1935
Pays-Bas	6 août 1935
Pologne	28 janvier 1936
Portugal	16 novembre 1935
Suède	10 septembre 1935
Tchécoslovaquie	14 août 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre 1935
Association internationale des intérêts radio-maritimes	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Ltd.	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ¹⁾	10 août 1935
Dansk Radio Aktieselskab	16 septembre 1935
Gambrells, Rowse & Snoaden, Ltd. et Marine Electrial Equipment Company, Ltd.	27 décembre 1935
International Marine Radio Company, Ltd.	23 décembre 1935
Marconi Española, S. A.	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Company, Ltd.	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Company, Ltd.	10 décembre 1935
Oesterreichische Radioverkehrs A. G.	19 octobre 1935
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935
Transradio Española, S. A.	24 décembre 1935
Comité International Radio-Maritime	12 février 1936
International Amateur Radio Union	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion	14 novembre 1935

¹⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

En outre, l'Administration espagnole nous a informés que, à la date du 30 septembre 1935, elle a reçu de la Société des Nations la lettre reproduite ci-après:

« SOCIÉTÉ DES NATIONS

GENÈVE, le 27 septembre 1935.

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 31, paragraphe 2, alinéa 1, du Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid de 1932, et à la suite de la décision prise par le Comité consultatif international des radiocommunications dans son assemblée de clôture, le 10 octobre 1934, à Lisbonne, j'ai l'honneur de vous déclarer que la Société des Nations, en tant qu'exploitante d'une station radioélectrique lui appartenant, a l'intention de participer aux travaux futurs du Comité consultatif international des radiocommunications, en s'engageant à contribuer à parts égales aux frais communs de ces réunions, comme prévu par l'article 31 mentionné ci-dessus.

Pour les réunions futures dudit comité, le délégué de la Société des Nations participera comme expert technique de l'organisme intéressé de la Société des Nations, laquelle, comme Institut international officiel, exploite une station radioélectrique lui appartenant près de Genève, c'est-à-dire avec droit de délibération.

Veuillez agréer, . . .

Le directeur de la section
des communications et du transit:
(signature).»

Convention européenne de radiodiffusion (Lucerne, 1933).

Conformément à l'article 5 de cette convention, le Bureau de l'Union a publié les accords intervenus entre les administrations de la région européenne touchant l'installation de nouvelles stations de radiodiffusion et les changements apportés dans les caractéristiques des stations existantes. Il a en outre servi d'intermédiaire à ces administrations dans un grand nombre de questions concernant la radiodiffusion.

Les gouvernements qui, jusqu'ici, ont ratifié la Convention de Lucerne sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Confédération suisse, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etat de la Cité du Vatican, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Islande, Palestine (à l'exception de la Transjordanie), Tchécoslovaquie.

Arrangements régionaux relatifs aux radiocommunications.

Au cours de l'année 1935, le Bureau de l'Union a publié les deux arrangements régionaux que voici:

Arrangement régional sudaméricain des radiocommunications, conclu à Buenos Aires le 10 avril 1935 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1936 (circulaire n° 382).

Arrangement régional entre les administrations des pays riverains de la Mer Baltique, relativement au service radiotéléphonique des navires munis d'un poste de faible puissance et opérant dans la Mer Baltique, conclu à Stockholm le 25 mai 1935 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1936 (circulaire n° 374).

En outre, le Bureau de l'Union a publié:

a) Les conclusions et recommandations de la 3^e réunion de la Conférence européenne des experts radiotélégraphistes de l'aéronautique (Varsovie, 14—17 septembre 1934) (circulaires nos 360 et 376), relatives:

- I. au plan pour la distribution des fréquences attribuées aux services radioélectriques de l'aéronautique de la région européenne;
- II. aux modalités d'application du plan;
- III. à un dispositif de changement rapide de longueur d'onde à bord des aéronefs;
- IV. aux radiophares d'atterrissage;
- V. aux ondes intermédiaires et courtes;
- VI. à la procédure radiogoniométrique;
- VII. à la réunion du C. C. I. R.;
- VIII. à la répartition des fréquences entre les stations d'émission météorologiques régionales.

b) Les recommandations formulées par la conférence des radiocommunications des pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale (Mexico, 10 juillet—9 août 1933), relatives à la répartition de fréquences: 1^o pour les services autres que celui de radiodiffusion, 2^o pour la radiodiffusion (circulaire n° 364).

c) Un compte rendu du Protocole final relatif à l'organisation, dans la Mer Baltique et ses abords, d'un service de sécurité basé sur l'usage de la radiotéléphonie, conclu à Stockholm en même temps que l'Arrangement régional susvisé, le 25 mai 1935, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1936 (Journal des télécommunications, n° 7, juillet 1935, page 198).

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale, l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes revisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapports mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises.

La Conférence aéronautique internationale nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

(16^e édition, 1934.)

Au cours de 1935, il a été publié 5 annexes ordinaires à ce document et 1 annexe récapitulative.

Il nous reste une faible réserve de la nomenclature et de ses annexes; réserve calculée de façon à pouvoir faire face tout juste, si c'est nécessaire, à des besoins spéciaux.

Nous avons également en réserve un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, tchèque, et en trois langues (français, allemand, italien).

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1934 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 3205. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 4085.

Le service commun des expéditions a effectué 52 335 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 46 738 fr. 85. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 4750 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne comptent chacune que pour une unité.

Circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 16 (du n° 1026 au n° 1041), ont traité les objets suivants:

Comptes de l'exercice 1934; rapport de gestion pour 1934; statistique générale de la téléphonie, année 1933; statistique générale de la télégraphie, année 1933; cartes des circuits internationaux d'Europe spécialement établis ou aménagés pour transmettre la musique; carte schématique des câbles téléphoniques internationaux; Conférences du Caire, 1938; étude sur le langage convenu; Chambre de commerce internationale; délais de transmission des télégrammes; transmissions télégraphiques privées entre abonnés au téléphone; cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales; supplément à la nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe.

Une lettre-circulaire concernait le cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 29 (du n° 358 au n° 386) et se rapportent aux sujets suivants:

Licences d'amateur; courbes de propagation des ondes se rapportant à l'avis n° 72 du C. C. I. R.; comptes de l'exercice 1934; rapport de gestion pour 1934; réédition des documents de service (nomenclatures, listes, carte des stations côtières); arrangements particuliers et recommandations formulées par des conférences régionales; documents de la 3^e réunion du C. C. I. R.; Conférences du Caire, 1938; dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications; statistique générale des radiocommunications, année 1934.

En outre, 36 lettres-circulaires ont été expédiées, soit à l'ensemble des administrations, soit seulement à certaines d'entre elles. Elles se rapportent aux sujets suivants: radiodiffusion sur ondes courtes; rapports et graphiques concernant les mesures de fréquences effectuées par les laboratoires de contrôle de la commission technique de l'U. I. R.; réunions de cette union; réunion intercontinentale des organismes de radiodiffusion; ratifications de la Convention européenne de radiodiffusion; modifications apportées au Plan de Lucerne et questions y relatives; émissions d'ondes étalonnées; cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.; questions relatives au C. C. I. R.

Notifications. Les notifications, au nombre de 92, comprennent 67 télégrammes-circulaires et 25 circulaires imprimées (n°s 224—248) avec 10 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et dont suit l'énumération des plus importants: Conférences du Caire, 1938; adhésion aux actes de Madrid (1932); ratification, approbation ou application des actes de Madrid (1932); Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.); Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.); Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.); contribution aux frais communs du Bureau de l'Union; mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-ör dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit, urgents; radio-lettres; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; avis de service taxés; consultations radiomédicales; étude sur le langage convenu; indicatifs d'appel; service radiotéléphonique; service de phototélégrammes; comptes télégraphiques et radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; franchises télégraphique

et téléphonique pour les délégués à des réunions internationales; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903	158
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	27
Conférence télégraphique de Paris, 1925	320
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	502
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	309
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	—
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	372
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	518
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	369
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	588
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933	138

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	401
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	1
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	182
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	79
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	71
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	81
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	99
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	57
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Praha, 1934)	26
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	33
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	395
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	331
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	317
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	252
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	364

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	1342
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	557
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications	238
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications avec Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne	404
Tableau A des taxes du régime européen, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932	97
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932	26
Tableau C, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932	67

Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.

Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compagnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1933	52
--	----

Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.

Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes privés rédigés en langage secret, les radiotélégrammes météorologiques, les radiotélégrammes avec réponse payée, etc., édition 1935	38
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	152
Texte anglais	180
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	273

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	319
Carte générale des grandes voies de communication télégraphiques internationales du monde et carte des voies de communication par t. s. f. entre points fixes, 1927	442
Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen, en 4 feuilles, 1923	135
Carte schématique des grandes communications télégraphiques internationales du régime européen, en 1 feuille, 1923	435
Carte des communications télégraphiques de l'Afrique, en 2 feuilles, 1926	165
Carte des communications télégraphiques de l'Amérique du Sud, en 2 feuilles, 1926	133
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1935	132
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1935	96
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique, publiée sous forme d'atlas de 9 feuilles, 3 ^e édition (1935)	277

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 13 ^e édition, 1934	240
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (Télégraphie), édition 1934	434
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1934	54
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime européen, édition 1930, avec supplément de 1934	220
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime extra-européen, édition 1932, avec supplément de 1934	21

Radiocommunications :

Au nombre des travaux importants effectués dans le courant de l'année 1935, il y a lieu de signaler ceux occasionnés par la réédition de certaines nomenclatures des stations radioélectriques, par la publication des suppléments à la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, à la nomenclature des stations de radiodiffusion, à la liste des fréquences, à la nomenclature des stations fixes et à la liste alphabétique des indicatifs d'appel.

Conformément aux dispositions réglementaires les nomenclatures des stations radioélectriques sont publiées en fascicules séparés, ainsi qu'il suit :

- I. Nomenclature des stations côtières et de navire;
- II. Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef;
- III. Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux;
- IV. Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service);
- V. Nomenclature des stations de radiodiffusion.

Nomenclature des stations côtières et de navire (4 ^e édition, mars 1935, et 5 ^e édition, septembre 1935)	681
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, comptait 518 pages pour la 4 ^e édition tirée à 16 500 exemplaires. La 5 ^e édition compte 540 pages et il en a été tiré 15 500 exemplaires.	

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (4 ^e édition, mai 1935, et 5 ^e édition, novembre 1935)	289 (5 ^e édition)
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, comptait 188 pages pour la 4 ^e édition dont il a été tiré 3600 exemplaires. La 5 ^e édition compte 204 pages et le tirage a été de 4000 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (5 ^e édition, janvier 1935).	
Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 238 pages.	
Le texte français a été tiré à 3400 exemplaires	308
Le texte anglais a été tiré à 8000 exemplaires	—
Le texte allemand a été tiré à 1300 exemplaires	18
La 5 ^e édition de ce document a été complétée, en 1935, par 3 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 1 à 3). Le dernier supplément comptait 19 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 3 suppléments ont fait l'objet de 26 pages d'impression.	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (2 ^e édition, avril 1935).	
Ce document compte 141 pages. Il en a été tiré 3100 exemplaires	
La 2 ^e édition de ce document a été complétée en 1935 par 8 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 1 à 8). Le dernier supplément comptait 19 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 8 suppléments ont fait l'objet de 27 pages d'impression.	
Nomenclature des stations de radiodiffusion (6 ^e édition, décembre 1935).	
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 107 pages.	
Il en a été tiré 2200 exemplaires	230
La 5 ^e édition de ce document a été complétée, en 1935, par un supplément.	
Le supplément à la 4 ^e édition comportait 13 pages d'états signalétiques et 8 pages de modifications et corrections et celui à la 5 ^e édition 8 pages d'états signalétiques et 17 pages de modifications et corrections.	
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (5 ^e édition, février 1935).	
Ce document, réédité en 1935, compte 194 pages. Il en a été tiré:	
15 600 exemplaires du type A	176
et 800 exemplaires du type B	—
La 5 ^e édition de ce document a été complétée, en 1935, par 8 suppléments récapitulatifs. Le dernier supplément comptait 27 pages.	
Liste des fréquences (5 ^e édition, mars 1935).	
Ce document, réédité en 1935, compte 372 pages. Il en a été tiré 1800 exemplaires	45
La 5 ^e édition de cette liste a été complétée, en 1935, par 9 suppléments dont 7 récapitulatifs. Les suppressions (récapitulatives) correspondant à ces suppléments ont fait l'objet de 38 pages d'impression.	
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications (tirage spécial de l'appendice 9 au Règlement général des radiocommunications)	2265
Tableau de répartition des bandes de fréquences (tirage spécial du tableau figurant au § 7 de l'art. 7 du Règlement général des radiocommunications)	1461

Statistiques.

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1933	180
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1933	180
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1934	190

Le Journal.

Le Journal des télécommunications a terminé, sous ce titre, la 2^e année de son existence (67^e année si l'on tient compte qu'il forme la suite de l'ancien « Journal télégraphique »).

Le volume de 1935 comporte 332 pages de texte avec un certain nombre de figures, tableaux et diagrammes.

Le Bureau de l'Union a voué tous ses soins à la tenue du Journal. Une revue des principaux événements de l'année écoulée — 1934 dans le cas particulier — a ouvert la série des articles. Chaque mois, ou à peu près, un compte rendu de l'une ou de l'autre des multiples réunions d'organismes se rattachant au domaine des télécommunications a constitué l'article de fond.

Des articles d'ordre divers se rapportant à la technique des télécommunications, à la législation, à la jurisprudence, etc., ont, en outre, été publiés régulièrement. La rubrique des nouvelles, de plus en plus développée et variée, a renseigné les lecteurs sur les nombreux faits et événements qui se sont produits, au cours de l'année, dans le monde si vaste qu'est celui des télécommunications.

Les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent d'ailleurs un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2300 exemplaires dont 150 de réserve; le prix d'abonnement a été maintenu à 10 fr. par an.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, en revanche, un certain nombre des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1869 à 1910	350
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1911 à 1930	450

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique	161
Législation télégraphique (publiée en 1921)	1
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications . . .	38
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901); collections complètes à disposition	2
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaux ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	601

Comptabilité.

Des revisions de la comptabilité ont été faites: périodiquement par la direction du bureau, et le 18 novembre 1935 par le Contrôle fédéral des finances. Elles ont montré que les écritures étaient correctement tenues.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1934, à la somme de 641 581 fr. —

Augmentation en 1935:

Capitalisation des intérêts	26 147 fr. 15	
Versement du Bureau de l'Union	607 fr. 34	
		26 754 fr. 49
		668 335 fr. 49

Diminution en 1935:

Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, et Patocchi, secrétaire-adjoint, fonctionnaires retraités	20 800 fr. —	
Pertes sur les cours des titres	11 240 fr. 45	
		32 040 fr. 45

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1935 636 295 fr. 04

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
	Obligations:	fr	fr.	fr.
3 %	Emprunt fédéral, 1903	38 000. —	76. —	28 880. —
5 %	Emprunt fédéral, 1925	83 000. —	100. —	83 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	3 000. —	100. —	3 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	97. —	67 900. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	65 000. —	90. —	58 500. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	63 000. —	95. —	59 850. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	37 000. —	100. —	37 000. —
4½ %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	98. —	14 700. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	94. —	14 100. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	95. —	123 500. —
3 %	Canton de Berne, 1895	31 000. —	76. —	23 560. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	15 000. —	98. —	14 700. —
3½ %	Canton de Vaud, 1904	10 000. —	90. —	9 000. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	35 500. —	92. —	32 660. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série X, 1933	13 000. —	86. —	11 180. —
	Valeur des titres			633 530. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			2 765, 04
	Fortune au 31 décembre 1935			636 295, 04

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1935 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire fr.	Service extraordinaire fr.	Total fr.
des crédits se montant à	254 890, 05	5 000. —	259 890, 05
et évaluait les recettes à	59 900. —	2 000. —	61 900. —
Différence	194 990, 05	3 000. —	197 990, 05
Les dépenses se sont élevées à	216 396, 93	1 367, 40	217 764, 33
et les recettes ont atteint	46 071, 93	834, 90	46 906, 83
Différence à répartir à titre de parts contri- butives	170 325. —	532, 50	170 857, 50

Cette somme de 170 857 fr. 50, divisée par 817½, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1935, donne 209 francs par unité, dont 208 fr. 35 pour le service ordinaire et 0 fr. 65 pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	209 francs	fr. 5 225. —	fr. 62 700. —
II	2	20	40		4 180. —	8 360. —
III	10	15	150		3 135. —	31 350. —
IV	13 ¹⁾	10	125		2 090. —	26 125. —
V	15	5	75		1 045. —	15 675. —
VI	43 ¹⁾	3	127½		627. —	26 647, 50
	95		817½			170 857, 50

¹⁾ Dont 1 administration pour 6 mois.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1935 s'élevait à 251 246 fr. 69.

Bilan au 31 décembre 1935.					
Actif.	fr.	c.	Passif.	fr.	c.
Caisse	206	75	Créditeurs	206	75
Débiteurs à fin 1934 ¹⁾ . . .	39 003	44	Caisse d'Etat fédérale . .	251 246	69
Débiteurs de l'année 1935 .	41 385	75			
Parts contributives 1935:					
Service ordinaire	170 325	—			
» extraordinaire	532	50			
	251 453	44		251 453	44

¹⁾ Années 1930/31: comptes impayés par 2 administrations.

Année 1932:	»	»	6	»
» 1933:	»	»	7	»
» 1934:	»	»	12	»

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1935.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire .	46 071	93	Dépenses, service ordinaire .	215 789	59
Vente de documents des conférences	834	90	Frais spéciaux des conférences	1 367	40
Parts contributives:			Versement au fonds de prévoyance	607	34
Service ordinaire	170 325	—			
» extraordinaire	532	50			
	217 764	33		217 764	33

3. Compte de l'exercice 1935 et budget pour l'année 1936.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1935			Compte de 1935			Budget pour 1936	
fr.	fr.		fr.	fr.		fr.	fr.
113 119,50		I. Personnel					
20 885,05		1. Traitements	114 763,65			107 715,60 ⁹⁾	
6 300,50		2. Assurances	21 093,10			19 867,35 ⁷⁾	
—		3. Aides de bureau	5 725,30			4 893.—	
		4. Gratifications	—			—	
	140 305,05			141 582,05			132 475,95 ⁹⁾
	300.—	II. Frais de voyages		127,75			300.—
	7 300.—	III. Loyers		7 300.—			7 812,50 ⁹⁾
		IV. Matériel de bureau					
700.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	694,77			700.—	
2 000.—		2. Mobilier	1 504.—			2 000.—	
	2 700.—			2 198,77			2 700.—
		V. Frais généraux de bureau					
1 500.—		1. Fournitures de bureau	1 250,27			1 500.—	
1 300.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . .	1 159,85			1 450.—	
3 900.—		3. Affranchissements, expéditions	3 077,20			4 000.—	
1 435.—		4. Service	1 367,85			1 720.—	
	8 135.—			6 855,17			8 670.— ⁹⁾
		VI. Imprimés					
12 000.—		1. Journal des télécommunications	8 476,75			11 300.—	
40 000.—		2. Nomenclature des bureaux . .	29 174,76 ¹⁾			38 000.—	
2 100.—		3. Statistiques	1 640,20			2 000.—	
2 000.—		4. Tarifs	1,55			1 000.—	
24 500.—		5. Cartes	6 264,40 ²⁾			8 400.—	
11 000.—		6. Notifications et circulaires . .	6 363,10			8 800.—	
3 550.—		7. Imprimés divers	2 539,75			8 300.—	
	95 150.—			54 460,51			77 800.—
	500.—	VII. Imprévu		2 798,54 ³⁾			441,55
	500.—	VIII. Divers		1 074,14 ⁴⁾			6 500.— ¹⁰⁾
	254 890,05	Total des dépenses		216 396,93			236 700.—

Recettes.

		I. Vente d'imprimés					
2 300.—		1. Journal des télécommunications	2 462,95			2 100.—	
48 500.—		2. Nomenclature des bureaux . .	31 674,30 ⁵⁾			34 450.—	
200.—		3. Statistiques	285,60			200.—	
700.—		4. Tarifs	71,10			50.—	
2 500.—		5. Cartes	3 021,63			1 500.—	
5 000.—		6. Notifications et circulaires . .	5 235,20			5 000.—	
600.—		7. Imprimés divers	878.—			1 800.—	
	59 800.—			43 628,78			45 100.— ¹¹⁾
	100.—	II. Imprévu		2 443,15 ³⁾			100.—
	—	III. Solde actif de l'année dernière . .		—			—
	59 900.—			46 071,93			45 200.—
	194 990,05	IV. Parts contributives des Etats		170 325.—			191 500.—
	254 890,05	Total des recettes		216 396,93			236 700.—

Service extraordinaire.

Dépenses	5 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences	1 367,40	27 000.—
Recettes	2 000.—	Vente de documents des conférences	834,90	1 000.—
	3 000.—	Parts contributives des Etats	532,50	26 000.—

¹⁾ Un montant prévu pour une réimpression éventuelle n'a pas été engagé. — ²⁾ Economie réalisée par suite de la fusion de plusieurs cartes en une seule, sous forme d'atlas. — ³⁾ Dont 2378 fr. 60 d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ⁴⁾ Dont 607 fr. 34 versés au fonds de prévoyance pour arrondir au franc la part contributive. — ⁵⁾ Voir la note ¹⁾. La recette correspondante n'a pas été réalisée. — ⁶⁾ Effectivement 117 961 fr. 55, dont 10 245 fr. 95 répartis entre le C. C. I. T., Varsovie, 1936, et les frais spéciaux des conférences. — ⁷⁾ Effectivement 21 404 fr. 25, dont 1536 fr. 90 répartis entre le C. C. I. T., Varsovie, 1936, et les frais spéciaux des conférences. — ⁸⁾ Effectivement 144 258 fr. 80, compte tenu des notes ⁶⁾ et ⁷⁾. — ⁹⁾ Augmentation du crédit par suite de l'extension des locaux. — ¹⁰⁾ Frais d'aménagement afférents à l'extension des locaux. — ¹¹⁾ Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1934, à la somme de 322 721 fr. 90

Augmentation en 1935:

Capitalisation des intérêts	12 929 fr. 85	
Versement du Bureau de l'Union	10 260 fr. 47	
		23 190 fr. 32
		345 912 fr. 22

Diminution en 1935:

Perte sur les cours des titres	9 563 fr. 85
--	--------------

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1935	336 348 fr. 37
--	----------------

Ce fonds était placé comme il suit :

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		fr.	fr.	fr.
	Obligations :			
5 %	Emprunt fédéral, 1925	6 000. —	100. —	6 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	97. —	4 850. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	35 000. —	90. —	31 500. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	7 000. —	95. —	6 650. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	21 000. —	100. —	21 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	94. —	14 100. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	95. —	47 500. —
4 %	Emprunt du canton de Genève, 1933 . .	25 000. —	80. —	20 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	35 000. —	98. —	34 300. —
3½ %	Canton de Vaud, 1904	3 500. —	90. —	3 150. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	5 000. —	92. —	4 600. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série X 1933	43 000. —	86. —	36 980. —
	Valeur des titres			317 630. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			18 718, 37
	Fortune au 31 décembre 1935			336 348, 37

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1935 est le suivant:

	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	fr.	fr.	fr.
Le budget ouvrait au Bureau de l'Union			
des crédits se montant à	438 785, 10	22 400. —	461 185, 10
et évaluait les recettes à	243 520. —	2 000. —	245 520. —
Différence	195 265, 10	20 400. —	215 665, 10
Les dépenses se sont élevées à	423 982, 44	23 222, 44	447 204, 88
et les recettes ont atteint	227 957, 99	3 281, 89	231 239, 88
Différence à répartir à titre de parts contributives	196 024, 45	19 940, 55	215 965. —

Cette somme de 215 965 francs, divisée par 919, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1935, donne 235 francs par unité, dont 213 fr. 30 pour le service ordinaire et 21 fr. 70 pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					fr.	fr.
I	14	25	350	235 francs	5 875.—	82 250.—
II	1	20	20		4 700.—	4 700.—
III	14	15	210		3 525.—	49 350.—
IV	12 ¹⁾	10	115		2 350.—	27 025.—
V	16	5	80		1 175.—	18 800.—
VI	49 ²⁾	3	144		705.—	33 840.—
	106		919			215 965.—

¹⁾ Dont 1 administration pour 6 mois.

²⁾ » 2 administrations » 6 »

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1935 s'élevait à 448 668 fr. 24.

Bilan au 31 décembre 1935.					
Actif.	fr.	c.	Passif.	fr.	c.
Caisse	1 066	13	Créditeurs	1 066	13
Débiteurs à fin 1934 ¹⁾ . .	88 426	14	Caisse d'Etat fédérale . .	448 668	24
Débiteurs de l'année 1935 .	144 277	10			
Parts contributives 1935:					
Service ordinaire	196 024	45			
» extraordinaire	19 940	55			
	449 734	37		449 734	37

¹⁾ Année 1927: comptes impayés par 1 administration.

» 1928: » » » 1 »
 » 1929: » » » 1 »
 » 1930: » » » 5 administrations.
 » 1931: » » » 6 »
 » 1932: » » » 8 »
 » 1933: » » » 13 »
 » 1934: » » » 17 »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1935.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire .	227 957	99	Dépenses, service ordinaire	413 721	97
Vente de documents des conférences	3 281	89	Frais spéciaux des confé- rences	23 222	44
Parts contributives:			Versement au fonds de pré- voyance	10 260	47
Service ordinaire	196 024	45			
» extraordinaire	19 940	55			
	447 204	88		447 204	88

3. Compte de l'exercice 1935 et budget pour l'année 1936.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1935 fr.			Compte de 1935 fr.		Budget pour 1936 fr.
145 642,50		I. Personnel			
22 227,10		1. Traitements	147 796,65 ¹⁾		154 423,25 ⁶⁾
20 780,50		2. Assurances	22 887,50		22 816,10 ⁷⁾
—		3. Aides de bureau	17 858,05 ²⁾		15 630,—
		4. Gratifications	—		974,40 ¹²⁾
	188 650,10			188 542,20 ³⁾	193 903,75 ⁸⁾
	300.—	II. Frais de voyages		95,95	300.—
	7 300.—	III. Loyers		7 300.—	7 812,50 ⁹⁾
		IV. Matériel de bureau			
900.—		1. Livres, cartes, journaux, etc.	892,90		900.—
2 000.—		2. Mobilier	1 998.—		2 000.—
	2 900.—			2 890,90	2 900.—
		V. Frais généraux de bureau			
1 500.—		1. Fournitures de bureau	1 363,73		1 500.—
1 300.—		2. Eclairage, chauffage, etc.	1 202,95		1 450.—
3 900.—		3. Affranchissements, expéditions	3 771,25		4 000.—
1 435.—		4. Service	1 381,41		1 720.—
	8 135.—			7 724,34	8 670.— ⁹⁾
		VI. Imprimés			
12 000.—		1. Journal des télécommunications	8 681,30		12 300.—
137 500.—		2. Nomenclatures des stations	120 809,46		122 300.—
35 800.—		3. Liste des indicatifs d'appel	31 998,35		32 500.—
800.—		4. Statistique	196,70		300.—
7 000.—		5. Carte des stations	4 847,80		100.—
11 000.—		6. Notifications et circulaires	9 601,10		10 300.—
26 200.—		7. Liste des fréquences	24 760.—		30 000.—
200.—		8. Imprimés divers	9,70		1 200.—
	230 500.—			200 904,41	209 000.—
	500.—	VII. Imprévu		5 850.— ⁴⁾	413,75
	500.—	VIII. Divers		10 674,64 ⁵⁾	2 100.— ¹⁰⁾
	438 785,10	Total des dépenses		423 982,44	425 100.—

Recettes.

		I. Vente d'imprimés			
2 300.—		1. Journal des télécommunications	2 467,50		2 100.—
164 800.—		2. Nomenclatures des stations	150 291,99		155 000.—
46 800.—		3. Liste des indicatifs d'appel	43 265,15		42 500.—
70.—		4. Statistique	102.—		70.—
7 000.—		5. Carte des stations	4 730,55		500.—
7 000.—		6. Notifications et circulaires	3 947,85		7 000.—
15 400.—		7. Liste des fréquences	17 632,80		19 400.—
50.—		8. Imprimés divers	24,30		100.—
	243 420.—			222 462,14	226 670.— ¹¹⁾
	100.—	II. Imprévu		5 495,85 ⁴⁾	100.—
	—	III. Solde actif de l'année dernière		—	—
	243 520.—			227 957,99	226 770.—
	195 265,10	IV. Parts contributives des Etats		196 024,45	198 330.—
	438 785,10	Total des recettes		423 982,44	425 100.—

Service extraordinaire.

Dépenses	22 400.—	IX. Frais spéciaux des conférences	23 222,44	9 500.—
Recettes		Vente de documents des conférences		
	2 000.—		3 281,89	2 000.—
	20 400.—	Parts contributives des Etats	19 940,55	7 500.—

¹⁾ Effectivement 152 361 fr. 40, dont 4 564 fr. 75 payés à la charge des frais spéciaux des conférences (publication des documents du C. C. I. R. Lisbonne, 1934). — ²⁾ Effectivement 19 180 fr., dont 1 321 fr. 95 payés à la charge des frais spéciaux des conférences (publication des documents du C. C. I. R. Lisbonne, 1934). — ³⁾ Effectivement 194 428 fr. 90, compte tenu des notes ¹⁾ et ²⁾. — ⁴⁾ Dont 5 352 fr. 85 d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ⁵⁾ Dont 10 260 fr. 47 versés au fonds de prévoyance, la réserve mathématique nécessaire étant, de l'avis des services compétents, toujours insuffisante. — ⁶⁾ Effectivement 159 558 fr. 20, dont 5 134 fr. 95 répartis entre le C. C. I. R. Bucarest et les frais spéciaux des conférences. — ⁷⁾ Effectivement 23 646 fr. 35, dont 770 fr. 25 répartis entre le C. C. I. R. Bucarest et les frais spéciaux des conférences. — ⁸⁾ Effectivement 199 808 fr. 95, compte tenu des notes ⁶⁾ et ⁷⁾. — ⁹⁾ Augmentation du crédit par suite de l'extension des locaux. — ¹⁰⁾ Frais d'aménagement afférents à l'extension des locaux. — ¹¹⁾ Y compris une majoration de 40 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — ¹²⁾ Pour ancienneté de service.

BERNE, le 15 février 1936.

LE DIRECTEUR:
F. v. ERNST.